



GRUPE FRANÇAIS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

www.aippi.fr

Ordre du jour de la conférence téléphonique du 7 octobre 2013

1. *Jurisprudence française*

Inventions de salariés

- ▶ **Cour d'Appel de Paris, Pole 5 Chambre 1, 11 septembre 2013, Aventis / X**

Invention de mission (oui). Prescription (non). Obligation (étendue) d'information de l'employeur (oui). Modalité des calculs de la rémunération supplémentaire (art. 17. 2° de la CCNIC)

« ... Le délai de prescription d'une créance de rémunération court à compter de la date à laquelle le salarié a connaissance des éléments ouvrant droit à rémunération ...
... Il appartient à l'employeur de tenir informé l'inventeur salarié des différents éléments susceptibles de lui permettre de vérifier s'il a droit à une rémunération supplémentaire et de procéder à l'évaluation de la rémunération supplémentaire ... »
(p. 5 § 5 et 8)

- ▶ **Cour de cassation, com., 9 juillet 2013, Audibert / Multiserv**

Invention hors mission (oui). Juste prix. Appréciation par des éléments postérieurs au jour de l'exercice du droit d'attribution (oui)

« ... Le fait générateur du paiement du juste prix est la réalisation de l'invention...
...si le juste prix doit être évalué au jour où l'employeur exerce son droit d'attribution, des éléments postérieurs à cette date peuvent être pris en compte pour confirmer l'appréciation des perspectives de développement de l'invention ».

Mesures d'exécution, de sauvegarde

Exécution provisoire (oui). Suspension (oui). Portée étendue à l'expertise

▶ Cour d'appel de Paris, Ordonnance, 12 juillet 2013, Telecom Design / Magdelaine

*« ... l'arrêt d'exploitation du brevet litigieux aurait ...des conséquences immédiates sur le chiffre d'affaires... sur l'emploi de salariés...
...il y a lieu de faire droit à la demande de suspension de l'exécution provisoire ...y compris quant à l'expertise ordonnée et quant aux condamnations provisionnelles prononcées, le tout étant nécessairement lié ».*

Saisie-contrefaçon (oui). Préservation de la confidentialité des éléments saisis (non).

▶ Tgi Paris, 6 juin 2013, Nintendo / Philips

« au vu du temps écoulé entre la date des opérations de saisie-contrefaçon [22 mars 2013] et l'assignation introductive de la présente instance [19 avril 2013], la société NERD n'a pas respecté la condition de saisir sans délai le juge de sa demande, laquelle apparaît tardive »

Décision commentée par Anne Boutaric

2. *Jurisprudence étrangère*

▶ High Court of Justice (UK), 24 avril – 3 mai 2013, Eli Lilly / Janssen <http://www.bailii.org/ew/cases/EWHC/Patents/2013/1737.html>

Décision communiquée et commentée par Pauline Debré

3. *Vie de l'association*

- Point sur les travaux de la sous-commission JUB
- Prochaine conférence téléphonique de la sous-commission sciences de la vie le 14 octobre à 17h30
- Prochaine conférence téléphonique de la commission brevets le 4 novembre à 17h30